



CABINET ROSTAING

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

FONDS DE SOLIDARITÉ : AIDE AU TITRE DU MOIS DE FÉVRIER 2021



Les demandes pour le mois de février 2021 au titre du fonds de solidarité sont désormais possibles, le nouveau formulaire étant disponible.

Toutefois, l'administration recommande de ne pas déposer de demande pour certaines catégories d'entreprises. En effet, le formulaire dédié aux entreprises concernées par une mesure d'interdiction d'accueil du public durant tout le mois de février et ayant perdu 20 % de chiffre d'affaires, **déduit à tort dans le calcul de l'aide** le montant déclaré au titre des ventes à distance et des ventes à emporter lorsque le montant de l'aide est inférieur à 10 000 €. **Le formulaire sera corrigé de ce point mercredi 17 mars 2021.** Dans cette attente, **il est fortement recommandé de ne pas déposer de formulaire pour cette catégorie d'entreprises.**

Didier ROSTAING
Expert-Comptable & Commissaire Aux Comptes